

Remerciements

La Division de l'évaluation et PRA Inc. souhaitent remercier tous ceux et celles qui, dans le cadre de la présente évaluation, ont participé à la collecte de données, fourni de l'information et répondu à nos questions. Ce rapport n'aurait pu voir le jour sans leur contribution et leur collaboration.

Table des matières

1.	Introduction.....	1
1.1.	Défis.....	2
2.	Soutenir la R et D appliquée dans les collèges canadiens	3
3.	Conception et exécution du Programme d’ICC et du FISCC.....	4
4.	Accroître la capacité de R et D dans les collèges canadiens.....	7
4.1.	Répondre aux besoins des organismes canadiens en matière de R et D appliquée	8
4.2.	Accroître la R et D appliquée au moyen de partenariats	8
4.3.	Améliorer la R et D appliquée par la mobilisation des connaissances	10
5.	Programme d’études enrichi et apprentissage par l’expérience pour les étudiants de niveau collégial	11
5.1.	Enrichir le programme d’études.....	11
5.2.	Occasions d’apprentissage par l’expérience pour les étudiants de niveau collégial.....	12
6.	Soutenir l’innovation commerciale et le développement économique	13
7.	Soutenir l’innovation sociale et le développement communautaire	15
8.	Analyse de coût efficacité.....	17
8.1.	Analyse de coût efficacité du Programme d’ICC	17
8.2.	Analyse de coût efficacité du FISCC.....	19
9.	Conclusion et recommandations	20
9.1.	Conclusion	20
9.2.	Recommandations.....	20
	Références.....	23

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Questions d’évaluation.....	2
Tableau 2 :	Dépenses de fonctionnement du Programme d’ICC.....	18
Tableau 3 :	Dépenses de fonctionnement du FISCC	19

Liste des figures

Figure 1 :	Partenaires participant à une subvention de CAT, de CRIC ou de RDA, par type d’organisme et par subvention (2010-2011 à 2016-2017).....	9
Figure 2 :	Atteintes de résultats spécifiques selon les clients des CAT.....	14

Liste des sigles

ARD	Recherche et développement appliquée
CRIC	Chaires de recherche industrielle dans les collèges
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
DFN	Dynamique des fluides numérique
ECAT	Établissement de centres d'accès à la technologie
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation
FISCC	Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés
FSR	Fonds de soutien à la recherche
ICC	Programme d'innovation dans les collèges et la communauté
INNOV-UC	De l'idée à l'innovation pour les universités et les collèges
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
NSE	Sciences naturelles et génie
OIRA	Outils et instruments de recherche appliquée
PME	Petites et moyennes entreprises
R et D	Recherche et développement
RI	Renforcement de l'innovation
SH	Sciences humaines

1. Introduction

Le présent document constitue le rapport final de l'évaluation du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (ICC) et du Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés (FISCC) du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). L'évaluation du Programme d'ICC s'inscrit dans le cadre des obligations relatives à la couverture des évaluations, stipulées dans la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor et l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'évaluation du FISCC a été lancée pour répondre à un désir d'obtenir des données probantes sur les retombées du programme, avant la fin de sa période de financement. L'évaluation, menée conjointement par la Division de l'évaluation du CRSNG et du CRSH, et Prairie Research Associates (PRA) Inc., a évalué l'atteinte des objectifs et des résultats attendus du programme.

Le CRSNG, en collaboration avec les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le CRSH, administre le Programme d'ICC. Sept types de subventions sont offertes aux collèges canadiens¹ dans le cadre du Programme d'ICC : les subventions de renforcement de l'innovation (RI), les subventions d'établissement de centres d'accès à la technologie (ECAT), les subventions d'engagement partenarial (EP), les subventions de recherche et développement appliquée (RDA), les subventions d'outils et d'instruments de recherche appliquée (OIRA), les subventions de chaires de recherche industrielle dans les collèges (CRIC) et les subventions De l'idée à l'innovation pour les universités et les collèges (INNOV-UC). Le Programme d'ICC, par le biais de ses diverses subventions, vise à accroître le développement économique des communautés canadiennes et à créer de nouveaux emplois spécialisés, en renforçant la capacité des collèges d'entreprendre des activités de R et D et des projets en partenariat avec le secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), et à contribuer à l'innovation aux niveaux local et régional en favorisant la commercialisation, le transfert de technologie ainsi que l'adaptation et l'adoption de nouveaux produits et services et de technologies nouvelles (NSERC, 2016d).

Le FISCC vise à favoriser l'innovation sociale au Canada en établissant des ponts entre le talent, l'expertise, les capacités des collèges du Canada et les besoins en matière de recherche des organismes communautaires locaux (NSERC, 2017). On s'attend à ce que les projets financés non seulement formulent des idées ou solutions nouvelles en réponse aux défis sociaux ou développent celles qui existent déjà, mais conçoivent des produits, des initiatives, des processus ou des programmes aux retombées positives pour la société (SSHRC, 2016). En 2017, le FISCC a été intégré au programme, plus vaste, de l'ICC.

L'évaluation du Programme d'ICC couvre la période de 2010-2011 à 2016-2017, tandis que celle de l'évaluation du FISCC s'étend de 2014-2015 à 2016-2017. L'équipe d'évaluation a adopté des méthodes semblables pour examiner les questions liées à la pertinence, à la conception, à la prestation et à l'efficacité des deux programmes. Elle a également évalué la mesure dans laquelle les programmes ont atteint les résultats attendus (c.-à-d. l'efficacité). Toutefois, seules trois des subventions du Programme d'ICC ont été évaluées sur ce point : les subventions de centres d'accès à la technologie (ECAT), les subventions de chaires de recherche industrielle dans les collèges (CRIC) et les subventions de recherche et développement appliquée (RDA) avec deux niveaux de financement possibles (RDA2 et RDA3). Le

¹ Le terme « collège » englobe également les écoles polytechniques et les cégeps.

Tableau 1 présente les questions d'évaluation.

Tableau 1 : Questions d'évaluation

Pertinence	
1.	Le FISCC et le Programme d'ICC sont-ils toujours nécessaires dans le contexte actuel de la recherche au Canada?
2.	Dans quelle mesure le rôle du gouvernement fédéral dans le financement de la recherche appliquée dans les collèges du Canada est-il approprié?
Conception et exécution	
3.	Dans quelle mesure la conception du FISCC et du Programme d'ICC permet-elle de soutenir la réalisation des résultats attendus?
4.	Dans quelle mesure l'exécution du FISCC et du Programme d'ICC permet-elle de soutenir la réalisation des résultats attendus?
Efficacité – ICC et FISCC	
5.	Dans quelle mesure les subventions accordées dans le cadre du Programme d'ICC (plus précisément les subventions d'ECAT, de CRIC et de RDA) et du FISCC : <ol style="list-style-type: none"> Facilitent-elles l'exécution de travaux de recherche appliquée et d'activités de mobilisation des connaissances dans les collèges, écoles polytechniques et cégeps, tout en encourageant l'innovation dans les communautés locales? Permettent-elles le développement ou le maintien (pour le FISCC seulement) de partenariats centrés sur l'innovation avec des entreprises locales ou d'autres organisations? Contribuent-elles à offrir aux étudiants une expérience d'apprentissage et un environnement de formation qui développent leurs compétences et améliorent leurs perspectives d'emploi?
6.	Quelles sont les retombées du Programme d'ICC sur les entreprises locales ou d'autres types d'organisations?
7.	Quelles sont les retombées du FISCC sur les organisations locales?
Efficience	
8.	Dans quelle mesure le FISCC et le Programme d'ICC sont-ils exécutés de façon rentable?

Pour évaluer la mesure dans laquelle le Programme d'ICC et le FISCC ont atteint leurs objectifs et les résultats attendus, l'équipe d'évaluation a eu recours à de nombreuses sources d'évaluation, notamment une revue de littérature, des analyses documentaires, des analyses de données administratives, des analyses de coût-efficacité, des études de cas² et des entrevues avec des informateurs clés. L'évaluation du Programme d'ICC a fait appel à d'autres sources, dont un sondage en ligne avec les clients des centres d'accès à la technologie (avec suivi téléphonique), des entrevues avec les directeurs de centres d'accès à la technologie qui n'avaient pas été sélectionnés pour une étude de cas et une étude de dossiers.

1.1. Défis

- *Les rapports manquent d'uniformité* : La mesure dans laquelle certaines des données, recueillies par le biais des rapports des titulaires de chaire des centres d'accès à la technologie et des chaires de recherche industrielle dans les collèges, ont pu être analysées ou comparées dans le temps, est demeurée limitée. Cela peut s'expliquer par le fait que certaines des questions incluses dans les rapports, soumis par les CAT et les CRIC, sont générales et vagues ou que les établissements ont reçu des versions légèrement différentes

² Les études de cas comprenaient des entrevues avec des coordonnateurs de recherche institutionnelle; des responsables de projets/directeurs de centres d'accès à la technologie; des étudiants (lorsque cela était possible) et d'autres parties intéressées.

d'un rapport donné, aboutissant ainsi à des résultats impossibles à comparer. En outre, comme de nombreux rapports sont en format Word ou PDF, le répondant peut omettre de répondre à certaines questions sans avoir à fournir d'explication (veuillez noter que les rapports de subventions de R et D appliquée et d'engagement partenarial peuvent être maintenant remplis en ligne et que le CRSNG poursuit ses efforts afin que tous les rapports de subventions puissent être accessibles en ligne d'ici quelques années). L'équipe d'évaluation a fait appel à de multiples sources de données qui ont aidé à corroborer les constatations tirées des rapports ou à combler les lacunes lorsque ceux-ci ne contenaient pas l'information recherchée.

- *Les subventions du FISCC ne sont pas encore terminées* : la plupart des projets financés par le FISCC n'étaient pas terminés au moment de la collecte de données. Par conséquent, il a été difficile de vérifier dans quelle mesure ils avaient réellement atteint leurs objectifs et leurs résultats. De plus, mesurer les effets des projets financés par le FISCC au cours de cette évaluation s'est révélée une tâche d'autant plus compliquée que les retombées et les bienfaits sociétaux de la R et D en sciences humaines ne se manifestent, le plus souvent, qu'à long terme. L'équipe d'évaluation a utilisé plusieurs sources de données, telles que des entrevues avec des informateurs clés et des études de cas pour extraire l'information qualitative disponible liée aux résultats des projets financés par le FISCC.

2. Soutenir la R et D appliquée dans les collèges canadiens

L'innovation est un facteur déterminant de la capacité d'un pays à soutenir la concurrence sur un marché mondial. Elle est donc essentielle à la croissance économique d'un pays et à la qualité de vie de ses résidents. Depuis une dizaine d'années, l'importance de l'innovation s'est imposée de plus en plus clairement pour l'économie et la compétitivité du Canada et le bien-être des citoyens canadiens. Pour continuer à stimuler l'innovation, la croissance et le bien-être à l'échelle nationale, un vaste éventail d'acteurs, dont des universitaires, des praticiens et les communautés autochtones, doivent se mobiliser. Cela comprend les collèges canadiens, de plus en plus engagés dans des travaux de R et D appliquée. Leurs travaux, jumelés à leur connaissance des besoins de l'industrie et de la collectivité, les placent dans une position privilégiée pour s'associer à des organisations canadiennes, dans le but d'accroître leurs capacités d'innovation et, par conséquent, leur compétitivité. Grâce à ces partenariats et à ces travaux de R et D, les étudiants de ces établissements ont la possibilité d'acquérir d'autres connaissances, aptitudes, compétences et attitudes qui les aideront à participer de manière plus productive au marché du travail canadien. Par conséquent, les activités de R et D appliquée dans les collèges canadiens appuient l'intention du gouvernement fédéral de bâtir une économie plus forte et de créer de nouveaux emplois de qualité pour les Canadiens. En leur qualité de conseils subventionnaires, le CRSNG et le CRSH sont des mécanismes appropriés grâce auxquels le gouvernement fédéral est en mesure de financer la R et D appliquée dans les collèges du Canada. Ce soutien est principalement assuré par le Programme d'ICC et les subventions du FISCC, qui offrent divers niveaux de financement. La majorité des répondants interrogés considèrent ces deux programmes comme les principales sources de financement de la R et D appliquée dans les collèges canadiens et, sans eux, s'attendent à ce que la R et D appliquée s'effectue à une échelle nettement plus modeste ou disparaisse.

3. Conception et exécution du Programme d'ICC et du FISCC

Dans l'ensemble, les relations qu'entretiennent les parties prenantes avec le CRSNG et le CRSH semblent tout à fait positives. Il existe cependant quelques aspects du Programme d'ICC ou des subventions du FISCC qui pourraient être améliorés ou que certains membres de la communauté de R et D appliquée souhaiteraient voir examinés. Ils comprennent :

De meilleures perspectives pour le financement de projets liés aux disciplines des sciences humaines et des sciences de la santé

Depuis 2010-2011, le Programme d'ICC n'a reçu et financé que très peu de demandes de subventions de CRIC et de RDA³ associées aux disciplines des sciences humaines (1 %) ou des sciences de la santé (2 %). Les parties concernées indiquent que le Programme d'ICC cible d'abord la R et D appliquée dans le domaine des sciences naturelles et du génie (SNE). La perception selon laquelle le Programme d'ICC privilégie les disciplines des SNE provient des conditions d'admissibilité au financement et des domaines de recherche proposés, tels que la documentation du programme les présente. En particulier, il a été fait mention de l'obligation de s'allier à des partenaires de l'industrie, laquelle limite la mesure dans laquelle les collègues peuvent travailler avec des organismes dont les principaux besoins en R et D appliquée sont liés aux sciences humaines ou aux disciplines de la santé (c.-à-d. les organismes communautaires, les hôpitaux, les organismes sans but lucratif, etc.). Certains intervenants considèrent en outre que l'incapacité de travailler avec des partenaires non industriels dessert les collègues et les collectivités du Canada, car elle limite les possibilités de favoriser l'innovation sociale (c.-à-d. l'élaboration de nouvelles idées ou l'utilisation d'idées existantes pour trouver des solutions aux défis sociaux) par la R et D appliquée, ce qui nuit au développement communautaire, social, voire économique, du pays. Ils souhaiteraient par conséquent que la définition de « partenaire » soit élargie de manière à y inclure toutes les organisations qui pourraient profiter de la R et D appliquée.

Meilleure reconnaissance des contributions en nature offertes par les partenaires de R et D.

La plupart des subventions du Programme d'ICC exigent qu'un certain montant de la contribution des partenaires de l'industrie soit versé en espèces ou en nature. Le montant de la contribution en espèces ou en nature exigée varie considérablement d'une subvention du Programme d'ICC à l'autre et a tendance à augmenter chaque année pour les subventions à plus long terme ou lors du renouvellement d'une subvention. Les opinions à propos de la pertinence des obligations en matière de contribution divergent. Bien que la majorité des participants à l'évaluation estime qu'il est nécessaire d'exiger des partenaires qu'ils fassent la preuve de leur engagement à collaborer avec les collègues aux travaux de R et D appliquée, certains craignent que les contributions en nature ne soient pas aussi appréciées que celles versées en espèces. Par exemple, les parties intéressées ont fait remarquer qu'exiger des partenaires une contribution en espèces, comme c'est le cas pour plusieurs subventions du Programme d'ICC, renforçait l'argument selon lequel, même s'il est offert en collaboration avec le CRSH et les IRSC, le Programme d'ICC cible principalement la R et D appliquée dans les disciplines de sciences naturelles et génie. Les organismes, dont les principaux besoins en R et D appliquée sont dans le domaine des sciences

³ Sauf indication contraire, le terme « RDA » sera utilisé pour désigner les subventions RDA2 et RDA3.

humaines ou dans des disciplines liées aux sciences de la santé, peuvent ne pouvoir fournir que des contributions en nature importantes (plutôt que des contributions en espèces). On craint également que l'obligation de verser un certain montant en espèces limite la capacité des petites organisations à s'engager dans des projets de plus grande envergure ou à plus long terme avec les collègues, étant donné qu'elles n'ont peut-être pas le capital financier nécessaire pour se permettre une telle contribution.

Meilleure prise en compte des questions entourant le mécanisme actuel d'allègement de la charge d'enseignement des membres du corps professoral.

La participation des professeurs des collèges à la R et D appliquée donne des résultats positifs (comme le souligne le présent rapport), mais l'allègement de leur charge d'enseignement pour leur permettre de s'y consacrer demeure un problème persistant pour de nombreux collèges au Canada. On s'attend à ce que les professeurs aient une charge de cours complète, ce qui ne leur laisse que peu ou pas de temps pour les travaux de R et D appliquée (Bélanger et al., 2005; Fisher, 2010). Le Programme d'ICC tente de vaincre cet obstacle en dégagant des fonds pour l'allègement des charges d'enseignement. Les fonds du Programme d'ICC peuvent également servir à inciter les professeurs à temps partiel à participer à des activités de R et D appliquée. Par exemple, la subvention du CRIC couvre le salaire et les avantages sociaux directs du titulaire de la chaire, tandis que les dépenses admissibles pour les autres subventions du Programme d'ICC comprennent les coûts d'allègement des charges d'enseignements d'au plus 9 000 \$ par cours pour embaucher un enseignant suppléant pendant une session, afin que celui-ci puisse participer aux projets et travaux de R et D appliquée.

Malgré la disponibilité de fonds pour alléger la charge d'enseignement des professeurs, ce mécanisme ne semble pas tout à fait aligné sur les exigences opérationnelles des collèges et n'aplanit pas toutes les difficultés. En effet, il s'agit, entre autres, de trouver :

- ▶ des personnes compétentes dans le domaine et disponibles pour travailler;
- ▶ des ressources au sein du collège, libres de se concentrer à la recherche et à l'embauche de professeurs remplaçants; et
- ▶ des fonds suffisants pour couvrir les coûts de remplacement du ou des enseignants.

Les petits collèges ou les collèges situés dans des régions rurales ou éloignées vivent ces difficultés avec plus d'acuité, car il leur est plus difficile de trouver des professeurs qualifiés pour remplacer les enseignants dont la charge a été allégée ou les fonds nécessaires pour compenser les coûts associés à l'allègement de la charge des professeurs.

Celle-ci représente un réel défi pour les projets financés par le FISCC, car il ne s'agit pas d'une dépense spécifique et admissible de la subvention. Les collèges pourraient plutôt utiliser une partie ou la totalité des 20 % de la subvention, allouée pour les frais généraux et les frais d'administration (c.-à-d. les coûts indirects), pour l'allègement des charges d'enseignement. Ce montant a été jugé insuffisant; toutefois, il est important de noter que l'intégration du FISCC au Programme d'ICC (annoncée dans le budget de 2018) a permis de dégager une somme de 9 000 \$ par cours, par semestre, pour le remplacement du personnel enseignant pour les projets du FISCC.

Réduction du délai d'examen des demandes de subvention.

Le processus d'examen des demandes de subventions de plusieurs subventions du Programme d'ICC est jugé trop long par certaines parties prenantes et a eu des conséquences fâcheuses pour

les collègues. Il faut compter en moyenne de trois à sept mois pour qu'un collègue reçoive une décision du CRSNG concernant sa demande de subvention en R et D appliquée. Les parties prenantes ont fait remarquer que cette durée ne coïncide pas avec les besoins à court terme de l'industrie. Toutefois, on a observé une tendance à la hausse du nombre de demandes de R et D appliquée traitées dans des délais plus courts et une tendance à la baisse du nombre de demandes traitées en cinq à six mois. Avec le temps, l'équipe du Programme d'ICC s'est agrandie, chaque personne est donc responsable d'un nombre moins important de dossiers, mais il est aussi vrai que l'équipe de l'ICC a accéléré le traitement des dossiers et amélioré la qualité des demandes, ce qui explique la baisse du temps de traitement des demandes.

Les parties prenantes souhaiteraient que le délai de traitement des demandes soit réduit afin de mieux répondre aux besoins et à la rapidité des partenaires de l'industrie. Elles ont d'ailleurs souligné qu'à cause de la longueur du processus d'examen des demandes, elles avaient perdu quelques partenaires de projet potentiels. Il est, de plus, difficile de trouver des professeurs de remplacement ou d'embaucher des étudiants, lorsque le coordonnateur de recherche, le responsable de projet, le titulaire de la CRIC ou le directeur du CAT ne peuvent organiser ces ressources à l'avance; il se peut donc que ces ressources n'aient pas été disponibles lorsque le projet a commencé.

Augmenter la proportion des fonds de subvention qui peuvent être utilisés pour les coûts indirects et les dépenses admissibles.

Les coûts liés à la R et D appliquée dans les collèges peuvent être classés en coûts directs et indirects. Les premiers désignent les coûts engagés pour des travaux de R et D précis; les seconds représentent les coûts, engagés par l'établissement à l'appui de la R et D, qui ne sont pas facilement attribuables à un projet ou à une activité spécifique (p. ex. les salaires du personnel ou des étudiants qui fournissent un soutien administratif; les coûts de fonctionnement). Actuellement, jusqu'à 20 % des fonds reçus pour une subvention d'EP, de RDA2, de RDA3, de RI, de CRIC, d'INNOV-UC, ou du FISCC peuvent être utilisés pour les coûts indirects. De l'avis des parties intéressées, ce montant est insuffisant, car la proportion des coûts indirects de la R et D appliquée dans les collèges peut se rapprocher des 30 % – ce qui peut être particulièrement vrai pour les petits collèges, puisqu'ils sont moins susceptibles de disposer d'un financement à long terme plus important, dont des subventions CAT, qui offrent les meilleures possibilités pour compenser les coûts indirects.

En outre, plusieurs parties intéressées souhaiteraient que certaines dépenses directes et indirectes non admissibles deviennent admissibles ou que des fonds supplémentaires soient dégagés pour les compenser. Ces dépenses comprennent l'achat d'équipement, le recrutement de professeurs et la participation à des conférences scientifiques. Bien que certaines subventions soient offertes aux collèges pour couvrir les dépenses d'équipement (p. ex. les subventions d'équipement de la Fondation canadienne pour l'innovation [FCI]), il est généralement admis que les subventions sont difficiles à obtenir ou les fonds disponibles sont insuffisants. Les parties intéressées proposent donc, entre autres, d'abandonner la proportion des fonds de subvention du Programme d'ICC et du FISCC allouée aux coûts indirects et de permettre que les collèges canadiens deviennent admissibles au Fonds de soutien à la recherche (FSR). Le FSR accorde des subventions qui compensent les coûts indirects de la recherche. Les subventions du FSR sont proportionnelles au montant moyen du financement admissible des organismes subventionnaires qu'un établissement a reçu au cours des trois années précédentes.

Modifications aux exigences de déclaration pour certaines subventions du Programme d'ICC.

De nombreuses parties intéressées estiment que les exigences en matière de production de rapports de plusieurs des subventions du Programme d'ICC sont peu commodes. Par exemple, à cause du moment auquel les rapports doivent être présentés au CRSNG, les titulaires de subventions peuvent devoir soumettre plusieurs rapports par année. Dans certains cas, cela contraint le titulaire de la subvention à tenir plus d'une série de dossiers à jour afin de pouvoir faire le suivi de ses résultats comme le requièrent les différentes obligations en matière de production de rapports, ce qui non seulement augmente la charge de travail, mais aussi la possibilité de confusion lors de la préparation des rapports. Par exemple, les responsables de projets, les titulaires des CRIC ou les directeurs des centres d'accès à la technologie doivent soumettre leur rapport financier annuel et une courte mise à jour des progrès au CRSNG au plus tard le 31 mars. Cela dit, quelques mois plus tard, en juin, ils sont souvent tenus de soumettre à leur collègue une mise à jour des mêmes renseignements ou de renseignements similaires. En outre, plusieurs des subventions du Programme d'ICC exigent un ou des rapports d'étape dont les dates de transmission correspondent à celles de l'octroi de la subvention, mais elles peuvent chevaucher d'autres dates de transmission de rapports. Par conséquent, les titulaires de subventions peuvent préparer et soumettre plusieurs rapports simultanément.

4. Accroître la capacité de R et D dans les collèges canadiens

Les résultats de l'évaluation suggèrent que les collèges, par l'intermédiaire du Programme d'ICC et des subventions du FISCC, améliorent leur capacité de R et D appliquée en utilisant les fonds accordés pour soutenir les ressources humaines, y compris l'allègement de la charge d'enseignement des professeurs et l'embauche d'étudiants, pour acheter ou entretenir de l'équipement, pour développer des centres de recherche ou pour construire ou maintenir un bureau de recherche et d'innovation dans le collège. Le Programme d'ICC et le FISCC rendent les collèges plus aptes à s'engager dans la R et D appliquée, ce qui les place en position favorable pour établir des partenariats ciblés et à court terme avec des organismes (p. ex., un projet de développement d'un produit ou service particulier). Par conséquent, les collèges offrent des ressources accessibles aux organisations canadiennes (en particulier les PME) qui peuvent manquer de ressources internes en R et D appliquée.

« Depuis la mise à jour de notre site Web et depuis l'annonce de l'élargissement de nos domaines d'expertise, nous n'avons aucune difficulté à attirer de nouveaux clients. »

Participant à l'étude de cas du Programme d'ICC,
directeur de CAT

Les collèges canadiens comptent également sur les fonds reçus dans le cadre du Programme d'ICC et des subventions du FISCC pour renforcer ou améliorer leur capacité de s'engager dans la R et D appliquée en raison de la disponibilité (ou du manque de disponibilité) de fonds pour la R et D appliquée au Canada, et en raison de la variété des subventions offertes par le Programme d'ICC qui répondent à de nombreux besoins, besoins qui varient d'un collège à l'autre, mais aussi au fil du temps dans un même collège. Par exemple, un collège a reçu une subvention de RI en 2009 pour un programme de recherche appliquée et de transfert de technologie. Une fois cette subvention presque terminée, le collège a déposé une demande de subvention ETAC qui lui a été accordée, ce qui lui a permis de continuer à développer sa capacité de R et D dans la même discipline. Depuis qu'il a reçu la subvention de RDA, le collège a également demandé et reçu

plusieurs subventions de R et D appliquée et d'engagement partenarial qui servent généralement à financer des projets menés dans le cadre du Centre d'accès à la technologie. Le Programme d'ICC et le FISCC sont en mesure de répondre aux différents besoins de financement des collèges en fonction de leur taille, de la durée de leurs travaux de R et D appliquée et de la discipline ou des activités entreprises. Les subventions de RI, de CAT, d'OIRA et de CRIC, en particulier, appuient le renforcement des capacités à long terme, tandis que les subventions de RDA, d'EP, d'INNOV-UC et du FISCC privilégient des projets plus ciblés.

4.1. Répondre aux besoins des organismes canadiens en matière de R et D appliquée

Les collèges canadiens sont bien placés pour tenir compte des besoins en R et D des organismes, tant au sein de leur collectivité qu'à l'extérieur de celle-ci, et pour adapter leurs activités de R et D en fonction de ces besoins. Par exemple, un centre d'accès à la technologie a annoncé en 2017 qu'il étendait ses activités de R et D appliquée à de nouveaux domaines. Bien que le centre jouisse d'une solide réputation pour le travail qu'il réalise dans un secteur hautement spécialisé, la science a évolué au fil du temps et il reçoit maintenant des demandes d'organismes partenaires pour utiliser d'autres matières premières qui n'étaient pas disponibles lorsqu'il a ouvert il y a quelques années. L'expertise unique de ce Centre d'accès à la technologie a ouvert la voie à des projets dans un nouveau secteur connexe, ce qui lui a donné la capacité de répondre aux besoins en R et D appliquée des organismes canadiens et internationaux.

« Nous savions exactement ce dont nous avions besoin... nous avions besoin d'un système très sophistiqué, et nous savions que le collège se chargerait de le construire et de le développer pour nous. »

Participant à l'étude de cas du Programme d'ICC, partenaire d'une CRIC

Les résultats de l'évaluation suggèrent qu'en appuyant les collèges dans cette entreprise (au moyen d'un financement), le Programme d'ICC et les subventions du FISCC renforcent la reconnaissance et la réputation de ces collèges et des spécialistes qui y travaillent. Par exemple, les parties intéressées ont fait remarquer que la participation des professeurs aux activités de recherche du centre d'accès à la technologie leur permet de démontrer leur capacité de mener des recherches, ce qui rehausse le profil de l'établissement. Par exemple, 50 % des partenaires du projet de R et D appliquée ont indiqué que leur organisation avait lancé le projet de concert avec le collège, tandis qu'environ 30 % des partenaires qui travaillaient avec les titulaires d'une chaire industrielle dans un collège (comme le mentionnent les rapports d'étape des partenaires, au 18^e, 36^e et 54^e mois du projet) ont indiqué qu'ils avaient demandé les services du titulaire ou qu'un partenaire commercial les avait invités à le faire. Parmi les clients des centres d'accès à la technologie interrogés, 24 % ont dit avoir été dirigés vers le centre par une personne-ressource du milieu des affaires, ce qui correspond à ce qu'ont rapporté de nombreux participants aux études de cas, selon lesquels les clients communiquent souvent avec un centre d'accès à la technologie pour obtenir des services lorsqu'ils en ont entendu parler par le bouche-à-oreille.

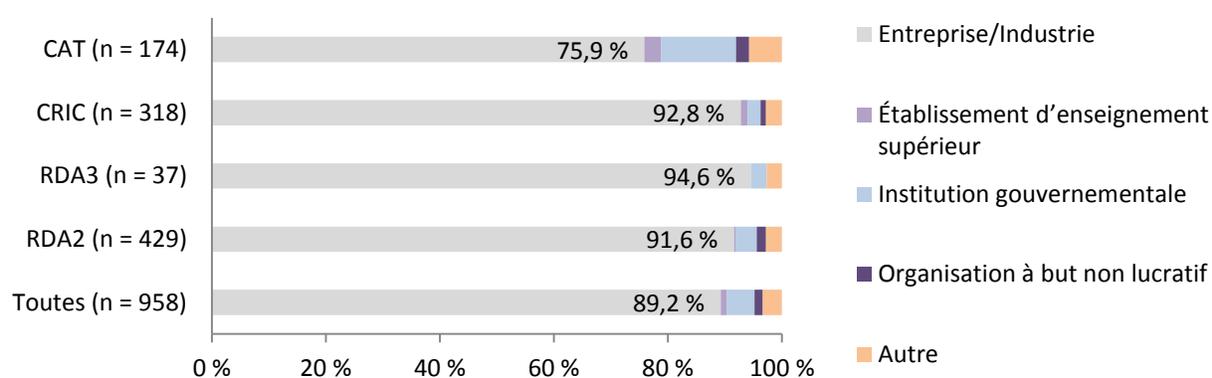
4.2. Accroître la R et D appliquée au moyen de partenariats

Les partenariats avec les organismes communautaires et les PME, stimulés par le Programme d'ICC et le FISCC, sont importants, car ils permettent de s'assurer que la formation offerte par les collèges est pertinente et adaptée au marché du travail. La notion de « partenaires » varie

légèrement pour chacune des trois subventions du Programme d'ICC examinées. En bref, les partenaires des centres d'accès à la technologie sont généralement des organisations régionales importantes qui fournissent des contributions en espèces ou en nature pour l'établissement ou le fonctionnement du centre, parce qu'elles savent que celui-ci contribue très largement au développement économique de leur région⁴. Les partenaires des chaires de recherche industrielle dans les collèges peuvent être semblables aux partenaires des centres d'accès à la technologie, mais ils peuvent aussi s'apparenter aux clients de ces centres. Les clients des centres d'accès à la technologie sont des entreprises qui font appel aux services du centre pour un projet particulier et versent la contribution en espèces ou en nature pour le projet en question. Les partenaires en recherche et développement appliquée et ceux du FISCC sont semblables aux clients des centres d'accès à la technologie.

Dans l'ensemble, entre 2010-2011 et 2016-2017, 958 partenaires ont participé à une ou plusieurs activités de R et D appliquée financées par une subvention de CAT, de CRIC ou de RDA. La majorité d'entre eux étaient des entreprises et des partenaires industriels, suivis des institutions gouvernementales et des organismes sans but lucratif (voir Figure 1).

Figure 1 : Partenaires participant à une subvention de CAT, de CRIC ou de RDA, par type d'organisme et par subvention (2010-2011 à 2016-2017)



Bien qu'on s'attende à ce que le Programme d'ICC soutienne principalement les partenariats avec les PME, les collèges continuent de s'associer à de grandes organisations, en raison des ressources financières et en nature qu'elles sont en mesure de fournir. Par exemple, entre 2010-2011 et 2016-2017, 17 % des partenaires des centres d'accès à la technologie et 25 % des partenaires des chaires de recherche industrielles dans les collèges étaient considérés comme des partenaires importants.

Au total, 187 partenaires ont participé aux 62 projets financés par le FISCC. La majorité des partenaires étaient des organismes sans but lucratif ou des établissements d'enseignement supérieur, tandis que les organisations commerciales (c.-à-d. les entreprises) représentent environ 10 % des partenaires.

« Nous cherchions le meilleur moyen d'aider les gens, c'est-à-dire les membres de notre collectivité et les entreprises et industries locales. »

Participant à l'étude de cas du FISCC, partenaire

⁴ En général, ces organisations offrent un soutien sans s'attendre à recevoir des services de R et D en retour. Le cas des chaires de recherche industrielle dans les collèges est différent.

Les raisons pour lesquelles les organismes canadiens établissent des partenariats avec des collèges ou font appel aux services des centres d'accès à la technologie sont variées. Elles ont tendance à être liées aux besoins de l'organisation et à correspondre aux activités de R et D appliquée rendues possibles grâce à un programme particulier du Programme d'ICC ou à une subvention du FISCC. Par exemple, d'après le sondage réalisé auprès des clients des centres d'accès à la technologie, les organisations canadiennes ont le plus souvent eu recours aux services d'un centre pour obtenir de l'aide en R et D appliquée (62 %), des services techniques et commerciaux (40 %) et un accès à du matériel spécialisé (31 %). Contrairement aux clients des centres, la raison principale pour laquelle les entreprises s'associent au titulaire d'une chaire de recherche industrielle n'est pas pour répondre à un besoin précis, mais parce qu'elles ont un intérêt réel dans le domaine de la R et D appliquée du titulaire (81 % à 18 mois, 68 % à 36 mois et 91 % à 54 mois) ou parce qu'elles veulent avoir accès ou acquérir de meilleures connaissances (66 % à 18 mois, 57 % à 36 mois, et 73 % à 54 mois).

Dans l'ensemble, les organisations canadiennes se sont dites satisfaites de leur collaboration et du travail effectué avec les centres d'accès à la technologie, les chaires de recherche industrielle dans les collèges et les projets de R et D appliquée. Par exemple, selon le sondage effectué auprès des clients des centres d'accès à la technologie, la majorité d'entre eux étaient satisfaits de la qualité globale de leurs échanges avec le centre (84 %). Lorsqu'on leur a demandé s'ils collaboreraient de nouveau avec le titulaire de la chaire de recherche industrielle, la grande majorité des partenaires ont répondu par l'affirmative (94 % selon le rapport de 18 mois et 96 % d'après celui de 36 mois). Enfin, dans le rapport final que les chercheurs en R et D appliquée ont dû soumettre, ils ont été interrogés sur leurs projets et plus de la moitié (57 %) ont indiqué qu'ils prévoient collaborer avec le même partenaire, mais sur un projet différent, tandis qu'un peu plus du tiers des chercheurs (35 %) voulaient continuer à travailler avec le partenaire sur le même projet, appuyé par une autre subvention du Programme d'ICC.

4.3. Améliorer la R et D appliquée par la mobilisation des connaissances

La mobilisation des connaissances auprès des partenaires, des collectivités et d'autres utilisateurs finaux potentiels s'effectue principalement au moyen de réunions formelles et informelles tenues avec les partenaires au cours d'un projet, des rapports finaux de projet transmis aux partenaires, de rapports finaux et de conclusions principales diffusées sur les sites Web du collège et des partenaires, et d'ateliers avec les utilisateurs finaux (p. ex. PME, entreprises membres, universités et gouvernements). De plus, la mobilisation des connaissances au sein de la collectivité représente une composante majeure de plusieurs des projets du FISCC – souvent dans un format (p. ex., vidéo, affiches) plus efficace et convivial pour la communauté. Par exemple, quelques projets du FISCC ont permis d'embaucher des étudiants des programmes de communication et d'arts visuels du collège pour aider à la mobilisation des connaissances. Les élèves se servaient alors de leur formation pour présenter les résultats des projets et ainsi, rejoindre et intéresser le public visé et le grand public (p. ex., vidéos documentaires, affiches).

« J'ai fait du réseautage et j'ai organisé un atelier pour diffuser, par ces moyens, les connaissances aux utilisateurs. Les publics sont très diversifiés : environ 50 % de PME, 25 % de membres de l'industrie et 25 % du milieu universitaire et du gouvernement. Nous faisons un effort délibéré pour tous les atteindre. »

Participant à l'étude de cas du Programme d'ICC, titulaire d'une chaire de recherche industrielle dans un collège

Plusieurs activités de mobilisation des connaissances sont organisées au sein des collèges et entre les collèges pour partager les leçons apprises et les pratiques exemplaires découvertes depuis la mise en œuvre des subventions de CAT, de CRIC, de RDA et du FISCC. Les réunions semestrielles organisées par Tech-Accès Canada à l'intention des directeurs et du personnel des centres d'accès à la technologie et la réunion semestrielle sur les pratiques exemplaires des chaires de recherche industrielles dans les collèges, organisée par le CRSNG à l'intention des titulaires de chaire, sont de nature plus officielle. La mobilisation des connaissances se fait de façon informelle au sein des collèges par l'intermédiaire du corps professoral et des étudiants qui ont participé aux activités de R et D et qui partagent leurs expériences avec leurs collègues et d'autres étudiants. Les professeurs peuvent également enrichir leur programme d'études et offrir aux étudiants des possibilités d'apprentissage par l'expérience, améliorant ainsi la qualité de l'éducation offerte à ces derniers.

5. Programme d'études enrichi et apprentissage par l'expérience pour les étudiants de niveau collégial

5.1. Enrichir le programme d'études

Les résultats de l'évaluation montrent que les possibilités que les collèges offrent pour échanger de l'information sur les activités de R et D appliquée ou pour intéresser les enseignants à de telles activités, financées par le Programme d'ICC et le FISCC, ont souvent eu des retombées positives sur l'éducation offerte aux étudiants. Le contenu des cours s'est amélioré d'une ou de plusieurs des façons suivantes : intégration d'exemples, d'études de cas et de résultats de recherche dans le contenu des cours; mise à jour du matériel didactique pour ce qui touche aux techniques et aux protocoles d'analyses; plus grandes possibilités d'offrir aux étudiants une formation pratique (c.-à-d., travail en laboratoire); lecture obligatoire des rapports des projets pour les cours. Les professeurs acquièrent des connaissances, en participant directement à la R et D ou en partageant de l'information entre eux, puis en mettant à profit les compétences qu'ils ont acquises, les techniques qu'ils ont développées et les résultats qu'ils ont obtenus dans leurs salles de classe.

Dans une moindre mesure, le Programme d'ICC et la subvention du FISCC ont abouti à l'élaboration de nouveaux cours. Quelques participants aux études de cas ont souligné que les activités de R et D appliquée de leur collège, en particulier les travaux du centre d'accès à la technologie, ont influencé l'élaboration de plusieurs nouveaux cours (p. ex., sur la gestion de la construction de bâtiments écologiques), ainsi que d'un nouveau programme menant à un diplôme (p. ex., en informatique mobile).

« Nous avons un nouveau diplôme d'études supérieures en politique sur le changement climatique. Une grande partie du travail a été accompli dans le cadre du groupe d'échange sur le climat du Nord, le Northern Climate Exchange, avec le soutien des subventions de RDA et du FISCC également. Nous avons travaillé sur un cours avancé sur le pergélisol, également issu de nos projets et du programme. »

Participant à l'étude de cas ICC/FISCC, coordonnateur de la recherche

Les programmes d'études collégiales s'enrichissent également en offrant aux étudiants de nouvelles possibilités ou de meilleures possibilités d'apprentissage par l'expérience, afin de les exposer davantage à la R et D appliquée. Par exemple, certains centres d'accès à la technologie font participer des classes

d'étudiants de certains programmes à des activités de R et D appliquée du centre. Un centre en particulier, qui travaille avec le bétail, offre aux étudiants (et parfois à leurs instructeurs) la possibilité, dans le cadre d'un des programmes du collège, de participer à ses activités de R et D appliquée et de se renseigner sur les nouvelles technologies liées à la production animale.

5.2. Occasions d'apprentissage par l'expérience pour les étudiants de niveau collégial

Le nombre d'étudiants participant à des activités de R et D appliquée varie considérablement d'un collège à l'autre et selon les subventions qui leur sont accordées. Par exemple, 18 étudiants en moyenne travaillaient avec un centre d'accès à la technologie à la troisième année de la subvention, le nombre d'élèves par centre variant de 2 à 77, tandis qu'en cinquième année, le nombre moyen d'étudiants participant à un un centre s'élevait à huit et le nombre d'élèves s'échelonnait de 2 à 21. Dans le cas des chaires de recherche industrielle dans les collèges, 18 mois après l'octroi de la subvention, le nombre moyen d'étudiants participant à au moins un projet était de 12 et le nombre d'étudiants par titulaire variait de zéro à 37; à 36 mois, le nombre moyen d'étudiants s'élevait à 23 et le nombre d'étudiants par titulaire variait de 2 à 103.

Les étudiants de niveau collégial sont généralement embauchés à temps partiel (de dix à 24 heures par semaine) au cours de l'année scolaire pour travailler à des activités de R et D appliquée financées par le Programme de l'ICC ou le FISCC, ou encore à temps plein pendant l'été. Dans certains cas, les étudiants peuvent travailler à temps plein avec un centre d'accès à la technologie ou le titulaire d'une chaire de recherche industrielle dans un collège pendant l'année scolaire, dans le cadre d'un régime d'enseignement coopératif ou d'un stage pour obtenir des crédits de cours. Plusieurs étudiants participant à des projets financés par le FISCC ont également reçu des crédits de cours pour leur participation. Par exemple, les étudiants pouvaient utiliser leur expérience dans leur projet-cadre final de programme pour obtenir des crédits de cours.

Le rôle des étudiants dans les activités de R et D appliquée des collèges canadiens varie considérablement selon la discipline de R et D, les besoins du partenaire ou du client, les ressources disponibles et les connaissances ou compétences que les étudiants possèdent. Voici quelques exemples de tâches précises que les étudiants peuvent être appelés à accomplir : entretien et étalonnage de l'équipement; conceptualisation d'un produit; analyse documentaire, analyses environnementales; travail sur le terrain; cartographie; essais; conception de sites Web; participation à des réunions; formation; rapports (c.-à-d. rédaction et présentation) et conférences ou salons professionnels. La mesure dans laquelle les étudiants interagissent avec les partenaires ou les clients varie également selon le responsable de projet du centre d'accès à la technologie, de la chaire de recherche industrielle dans le collège, de la R et D appliquée ou du FISCC, les activités de R et D appliquée en cours, la volonté du client de travailler avec les étudiants ou le degré de confiance des chercheurs envers les étudiants travaillant directement avec les clients.

« Mes cours m'ont enseigné beaucoup de la théorie du génie mécanique, mais ces projets m'ont procuré une expérience pratique avec des applications concrètes. »

Participant à l'étude de cas du Programme d'ICC, étudiant d'une CRIC

« Je pense qu'il s'agit d'une grande expérience et d'une grande chance pour les étudiants; cela consolide leurs compétences et renforce leur confiance en eux-mêmes. »

Participant à l'étude de cas du FISCC, étudiant

En participant à des activités de R et D appliquée, les étudiants de niveau collégial sont exposés à des défis du monde réel qui les aident à acquérir une nouvelle base de connaissances et les compétences qui en découlent. Plusieurs étudiants ont fait remarquer qu'en s'engageant dans des activités de R et D appliquée financées par le Programme d'ICC ou le FISCC, ils sont en mesure d'utiliser les connaissances théoriques acquises en classe et d'acquérir une expérience pratique en effectuant le travail pour lequel ils sont formés dans le cadre de leur programme. Certaines de ces compétences acquises et appliquées comprennent la rédaction pour l'industrie, la gestion de projets, la gestion du temps, la collecte et l'analyse de données, l'utilisation d'équipement et de machines spécialisées, l'indépendance et le réseautage. Les étudiants ont également eu accès à des résultats de recherche, à de l'équipement et à une technologie de pointe, ainsi qu'à des laboratoires de haute qualité auxquels ils n'auraient pas eu accès autrement.

Presque tous les étudiants qui ont participé à des activités de R et D appliquée financées par le Programme d'ICC dans leur collège ont trouvé un emploi après avoir obtenu leur diplôme. Certains étudiants ont été embauchés par une entreprise partenaire ou un client avec lequel ils ont travaillé pendant leur participation aux activités financées.

« Les étudiants sont nos meilleurs champions quand ils commencent à travailler dans l'industrie, car ils recommandent leur entreprise au CAT. »

Participant à l'étude de cas du Programme d'ICC,
directeur de CAT

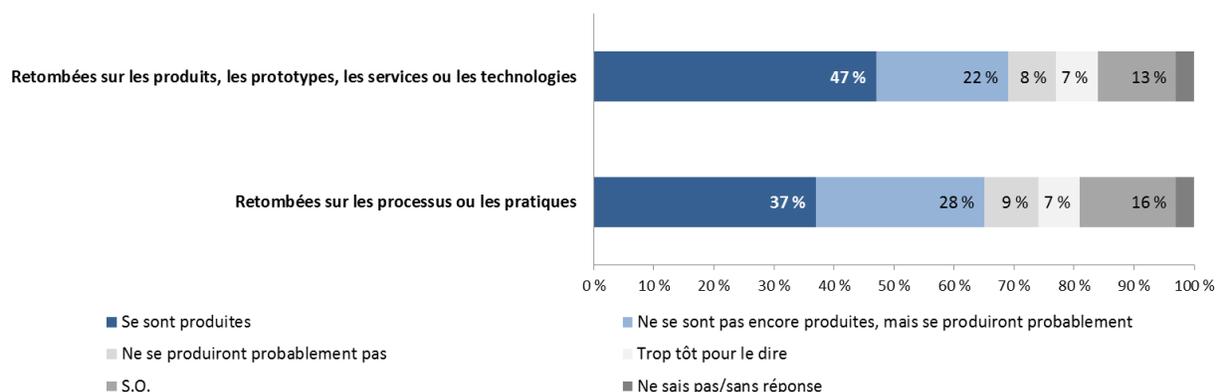
Dans certains cas, les collèges, les titulaires de chaires de recherche du CRIC ou les CAT ont embauché de nouveaux diplômés pour appuyer les activités de R et D appliquée en cours, en particulier lorsque le diplômé participait auparavant à ces activités lorsqu'il était étudiant. Ces possibilités donnent aux diplômés l'occasion de perfectionner leurs connaissances ou leurs compétences, augmentant probablement leur capacité de trouver un emploi dans l'avenir.

Les exemples d'étudiants travaillant à des projets financés par le FISCC qui ont trouvé un emploi sont peu nombreux, car au moment de la présente évaluation, le FISCC était encore relativement nouveau. Toutefois, un collège a noté que certains diplômés récents ont trouvé un emploi, ce qu'il attribue à leur participation à un projet financé par le FISCC.

6. Soutenir l'innovation commerciale et le développement économique

Peu importe la subvention et le type de participation des partenaires et des clients des centres d'accès à la technologie, les responsables de projet, les directeurs de CAT, les titulaires de chaire, les partenaires et les clients de CAT s'entendent généralement pour dire que les projets répondent presque toujours aux besoins des partenaires ou des entreprises clientes. Par exemple, les chercheurs principaux et les partenaires de la R et D appliquée évaluent en moyenne le succès de leurs projets à 6 sur une échelle de 7 points. Dans le sondage mené auprès des clients des CAT, ceux-ci devaient évaluer le succès de leurs projets en fonction de l'atteinte ou de la probabilité d'atteinte de résultats précis. Environ les deux tiers environ ont affirmé que les résultats suivants avaient été ou seraient atteints (voir Figure 2) :

Figure 2 : Atteintes de résultats spécifiques selon les clients des CAT



En outre, selon leurs rapports d'étape, la majorité des titulaires de chaire et des partenaires du CRIC estiment que leurs projets ont atteint les résultats escomptés, le niveau de perception selon lequel des résultats ont été atteints augmentant avec le temps. Enfin, la plupart des partenaires du CRIC ont déjà mis en œuvre, mettent en œuvre ou entreprennent d'autres recherches avec le collège pour éventuellement appliquer les résultats de leurs projets de CRIC. Encore une fois, ces pourcentages augmentent avec le temps.

Les projets entrepris grâce à diverses subventions du Programme d'ICC ont donné lieu à de nouveaux produits, services ou de nouvelles technologies, ainsi qu'à l'amélioration des produits, services ou technologies existants. Par exemple, une CRIC a développé une application opérationnelle et un livre électronique, et l'un des CAT met l'accent sur le développement de rapports, de vidéos pour la communication, la formation, les montages et autres produits à partir de leur imprimante 3D, de plans, de simulations de dynamique des fluides numérique (CFD) et de protocoles de maintenance et réparation. De plus, certains partenaires et clients de CAT ont pu, grâce à leurs produits, accéder à de nouveaux marchés. Par exemple, un partenaire, avec l'aide d'un CAT, a pu passer de 100 % de gaspillage de ses résidus de pommes à la production d'un sirop commercialisable.

« Je considère le collège comme la branche R et D de notre entreprise. Il a contribué à l'amélioration et au développement de la majorité de nos technologies, depuis notre baril pluvial jusqu'à certains produits de la prochaine génération pour les eaux pluviales et les technologies de connexion réseau. »

Participant à l'étude de cas du Programme d'ICC,
client de CAT

Les produits, services et technologies, nouveaux et améliorés, mis au point dans le cadre de ces partenariats permettent aux PME et aux grandes organisations d'accroître leurs activités de R et D, soit à l'interne, soit en continuant de travailler avec les collègues. Par exemple, plus du tiers des clients des CAT (38 %) ont indiqué dans le sondage que le projet avait accru la capacité globale de R et D de leur organisation. Une entreprise en particulier a déclaré qu'elle avait augmenté ses investissements en R et D en acquérant de nouveaux équipements et en modifiant ceux dont elle disposait déjà. En outre, la collaboration suivie des partenaires et des clients des CAT avec les

« L'entreprise a grandi et a développé d'autres technologies basées sur ce projet. »

Participant à l'étude de cas du Programme d'ICC,
responsable de projet de RDA

CAT et les CRIC est également citée comme une preuve que les partenaires augmentent leurs investissements en R et D et continuent à soutenir l'innovation dans leurs collectivités.

Ces projets se traduisent également par une augmentation des revenus et des effectifs pour certaines entreprises. Par exemple, près du tiers (29 %) des clients des CAT interrogés, qui avaient terminé un projet de R et D appliquée ou de services techniques et commerciaux, ont indiqué que leurs revenus avaient augmenté. À titre d'exemple plus précis, un partenaire a noté une augmentation des revenus de son entreprise en raison de l'augmentation de la productivité agricole et de la diversification des cultures à la suite du projet financé par le Programme d'ICC. En ce qui concerne l'augmentation des effectifs, environ un client des CAT interrogé sur dix (8 %) confirme qu'il a embauché un employé, et un sur 20 (5 %) qu'il en a embauché deux. Fait exceptionnel, le client d'un CAT ayant répondu au sondage a indiqué qu'il avait embauché plus de 30 employés. Un exemple concret est un projet mené par une société minière; une usine a été ouverte grâce à l'expertise d'un CAT, et 150 emplois ont ainsi été créés.

7. Soutenir l'innovation sociale et le développement communautaire

L'innovation sociale a un rôle important à jouer dans le développement des collectivités et l'amélioration de la vie des Canadiens. Comme nous l'avons déjà mentionné, le FISCC a été conçu pour aider les collèges canadiens à développer leur capacité de R et D appliquée afin de les aider à répondre aux besoins de recherche des organismes communautaires locaux. En 2015, 62 projets axés sur l'innovation sociale et le développement communautaire ont été financés.

Le FISCC, qui n'exige pas la participation de partenaires de l'industrie, offre aux collèges une excellente occasion de se pencher sur la question de l'innovation sociale. Deux facteurs clés liés au concept d'innovation sociale distinguent les projets financés par le FISCC de la majorité des projets financés par le Programme d'ICC. Premièrement, les résultats des projets doivent servir à amorcer un changement social à l'échelle locale, régionale, provinciale ou nationale. Par exemple, les résultats d'un projet portent sur la diffusion de récits photographiques d'étudiants qui révèlent des problèmes dans leur école, comme l'absence de toilettes non sexistes ou la qualité de la nourriture dans les écoles. Ce projet et ses résultats devraient aider les étudiants à opérer des changements dans leur école. Un autre projet visait à ajouter un volet de formation à l'intention des policiers et des employés des services de santé provinciaux d'une collectivité locale pour les aider à mieux comprendre les symptômes d'une crise de santé mentale et à faire la distinction entre les symptômes de santé mentale et de toxicomanie.

Deuxièmement, l'autre composante clé de l'innovation sociale est la mobilisation des connaissances, dans le cadre de laquelle les résultats des projets sont largement diffusés afin de s'assurer que d'autres organisations, collectivités ou la société en général puissent bénéficier de leurs conclusions, produits ou services. Bien que les projets du FISCC soient menés avec un partenaire particulier, souvent les résultats (c.-à-d. les produits ou les services) s'appliquent ou sont destinés à un public plus vaste à un public plus vaste.

Par exemple, un projet financé par le FISCC a abouti à un produit actuellement offert aux universitaires, dont 8 000 travaillent dans le domaine pour lequel le produit a été conçu; toutefois, ce projet vise à s'étendre aux praticiens, ce qui pourrait représenter un public de quelque 275 000 personnes. Un autre projet du FISCC vise à combiner ses résultats avec d'autres

projets en cours au collège afin de promouvoir l'approche Abecedarian⁵ dans de nombreuses collectivités.

Par conséquent, dans le cadre de leur projet financé par le FISCC, de nombreux collèges ou partenaires ont consacré des ressources à l'élaboration de matériel pour communiquer les résultats de leur projet afin que d'autres organismes, collectivités ou groupes de la société en général puissent bénéficier de leurs conclusions, produits ou services. Les résultats étaient parfois communiqués directement aux organismes offrant des services semblables à des partenaires ou à des groupes travaillant dans le même secteur, alors que d'autres fois, les résultats étaient facilement accessibles au grand public. Les types de matériel de communication conçus comprennent, entre autres, des sites Web, des blogues, des portails de données, de courtes vidéos et des rapports en langage clair (c.-à-d. des documents non universitaires), des présentations lors de conférences et les publications universitaires.

« Grâce à ce programme, nous créerons un système de mentorat pour nos clients qui les aidera à trouver un emploi et à s'intégrer à la population active. Il profitera aussi bien à nos clients qu'à nous-mêmes. Il apportera une valeur ajoutée à l'employé au moment de son intégration à un emploi, car on s'attend à ce qu'il bénéficie alors d'un meilleur soutien. »

Participant à l'étude de cas du FISCC, partenaire du FISCC

Succès (préliminaire) des projets financés par le FISCC

Même si bon nombre des projets financés n'étaient pas terminés au moment de l'évaluation, plusieurs d'entre eux avaient abouti au développement de nouveaux produits ou services pour les partenaires, et d'autres participants aux études de cas s'attendaient à des résultats semblables une fois leur projet terminé. Voici des exemples de produits ou de services mis au point dans le cadre de projets financés par le FISCC :

- ▶ La création d'un site Web et de fiches-conseils correspondantes qui offrent de l'information sur la technologie utilisée par les chercheurs dans le cadre du projet. Ces produits ont aidé les partenaires à continuer d'utiliser cette même technologie après la fin des projets.
- ▶ Un produit de communication, composé de photos et de vidéos, qui montre les résultats du projet et en communique les conclusions dans un langage clair et simple pour les communautés qui y ont participé.
- ▶ La production de résultats qui a incité le collège à inclure une composante de mentorat dans deux de ses cours, tandis que le partenaire, lui, ajoutera un système de mentorat pour ses clients qui les aidera dans leur recherche d'emploi et à leur intégration dans la population active.
- ▶ La préparation d'un guide du participant et d'un guide juridique pour les clients de l'organisation, ainsi que la mise en place d'un guide régional plus spécifique. Ces guides sont tous destinés à devenir publics.

D'autres projets financés par le FISCC se sont davantage intéressés à l'amélioration de produits ou services existants au sein du collège ou chez ses partenaires. Dans de tels cas, l'objectif était

⁵ L'approche Abecedarian est une intervention axée sur les enfants présentant de multiples facteurs de risque d'apprentissage (D'Souza, 2016).

souvent d'utiliser les ressources et les connaissances du collègue pour réaliser des gains d'efficacité au sein de l'organisation partenaire ou encore pour accroître la clientèle de celle-ci. Voici quelques exemples de projets financés par le FISCC qui visaient à améliorer des produits ou des services existants :

- ▶ Un partenaire utilise l'information générée par son projet, financé par le FISCC, pour améliorer ses séances d'orientation avec les clients et le personnel concernant le système d'éducation canadien. Les résultats du projet ont notamment permis à l'organisation d'adapter ces séances aux besoins des clients (c.-à-d. modifier le contexte de l'information afin de l'adapter aux différents groupes de clients).
- ▶ Un projet financé par le FISCC a mené à l'amélioration d'une application destinée aux jeunes enfants. Le collègue a pu modifier l'« appli » ce qui a débouché sur une collaboration suivie et enrichissante pour les deux parties.

8. Analyse de coût efficacité

Dans l'ensemble, il semble que le Programme d'ICC et le FISCC sont administrés de façon rentable. Une mesure habituelle de l'efficacité opérationnelle d'un programme consiste à évaluer le ratio des dépenses administratives (c.-à-d. des coûts de fonctionnement)⁶ par rapport au montant total des dépenses de subventions (c.-à-d., fonds octroyés). Ce ratio représente ce qu'il en coûte au conseil d'administrer un dollar de fonds de subvention. L'efficacité opérationnelle d'un programme peut aussi être représentée par le pourcentage des dépenses administratives du total des dépenses pour ce programme.

8.1. Analyse de coût efficacité du Programme d'ICC

Entre les exercices 2010-2011 et 2016-2017, les dépenses totales du Programme d'ICC ont presque doublé, passant de 29 905 792 \$ à 55 779 951 \$, après l'annonce, dans les budgets fédéraux 2010 et 2012, d'une augmentation du budget du Programme et de l'octroi de six nouvelles subventions, en plus de la présente subvention. Entre les années fiscales 2010-2011 et 2013-2014, le total annuel des dépenses de subventions du Programme d'ICC a presque doublé, passant de 28 033 866 \$ à 46 897 830 \$⁷. C'est à ce moment-là que les budgets des subventions CAT, INNOV-UC et CRIC ont augmenté et que des fonds supplémentaires ont également été répartis entre les autres subventions du Programme d'ICC.

Au cours de la même période, les dépenses d'administration du Programme d'ICC ont aussi augmenté chaque année. Cette augmentation reflète en partie les coûts requis pour gérer les changements apportés au programme à la suite de l'annonce des budgets de 2010 et de 2012. À la suite de l'augmentation des dépenses administratives, le ratio d'efficacité du Programme

⁶ Les dépenses administratives comprennent les coûts d'administration directs et indirects du programme. Les coûts directs comprennent les dépenses salariales et non salariales, reliées à l'octroi de subventions, à la gestion après octroi, à la représentation et à l'administration générale de la direction dont la subvention relève. Les coûts indirects comprennent les services administratifs du conseil, tels que les services des ressources humaines, des finances et des subventions, des TI, etc. Les coûts directs et indirects sont inclus dans le total du calcul des coûts et estimés selon le ratio du montant total des subventions de financement octroyées par rapport au montant total des subventions et des bourses accordées par le conseil.

⁷ Après l'exercice 2013-2014, les dépenses annuelles en subventions pour le Programme d'ICC sont demeurées relativement stables, entre 47 et 52 millions de dollars.

d'ICC est également passé de 6,7 ¢ en 2010-2011 à 8,1 ¢ en 2013-2014. Une fois que toutes les nouvelles subventions ont intégralement été mises en œuvre et qu'un plus grand nombre de concours ont eu lieu, particulièrement pour les subventions de CAT et de CRIC, le ratio d'efficience a diminué au cours de l'exercice 2014-2015 et est demeuré relativement stable à environ 6 ¢ de frais administratifs pour chaque dollar de subvention accordé.

Le **Error! Reference source not found.** présente les dépenses et l'efficacité opérationnelle du Programme d'ICC de 2010-2011 à 2016-2017. Aux fins de la présente analyse,⁸ le calcul du ratio d'efficience n'inclut pas les coûts associés aux services fournis gratuitement au CRSNG, car ils ne constituent pas, en tant que tels, des dépenses administratives et fausseraient les résultats. Les montants des salaires directs comprennent toutefois le régime d'avantages sociaux des employés.

Tableau 2 : Dépenses de fonctionnement du Programme d'ICC

Année	Dépenses administratives	Dépenses de subventions	Total des dépenses du programme	Coefficient d'efficacité (\$ administratif/\$ subvention)	Dépenses de fonctionnement en pourcentage du total des dépenses de programme
2010-2011	1 871 926 \$	28 033 866 \$	29 905 792 \$	6,7 ¢	6,26 %
2011-2012	2 366 960 \$	31 620 420 \$	33 987 380 \$	7,5 ¢	6,96 %
2012-2013	2 873 123 \$	35 623 001 \$	38 496 124 \$	8,1 ¢	7,46 %
2013-2014	2 734 150 \$	46 897 830 \$	49 631 980 \$	5,8 ¢	5,51 %
2014-2015	2 728 327 \$	47 929 635 \$	50 657 963 \$	5,7 ¢	5,39 %
2015-2016	3 084 396 \$	46 936 912 \$	50 021 308 \$	6,6 ¢	6,17 %
2016-2017	3 169 880 \$	52 610 071 \$	55 779 951 \$	6,0 ¢	5,68 %
TOTAL	18 828 761 \$	289 651 735 \$	308 480 496 \$	6,5 ¢	6,10 %

Source : Division des finances et de l'administration des octrois, CRSNG

Dans l'ensemble, les dépenses administratives pour l'ensemble des subventions du Programme d'ICC se sont élevées à 18 828 761 \$ de 2010-2011 à 2016-2017, alors que les dépenses totales pour la même période étaient de 289 651 735 \$. Au cours de cette période, le CRSNG a dépensé en moyenne 6,5 ¢ pour administrer 1 \$ de subvention pour le Programme d'ICC. Ce montant était semblable à celui de 6,1 ¢ qu'il en coûtait en moyenne pour administrer 1 \$ de subvention au sein de la Direction des partenariats de recherche (PR), mais légèrement supérieur à celui de 4,6 ¢ qu'il en coûtait pour administrer 1 \$ de subventions au CRSNG dans son ensemble. De plus, la proportion moyenne des dépenses de fonctionnement du Programme d'ICC était de 6,1 %, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de 5,7 % de la Direction du PR et à la moyenne de 4,4 % du CRSNG. Le ratio d'efficience plus élevé du Programme d'ICC est probablement attribuable 1) au nombre important de petites subventions financées par le programme et 2) au nombre important de types de subventions (chacun ayant une documentation et une politique à gérer) qui ont nécessité du personnel supplémentaire pour leur mise en œuvre et leur gestion.

⁸ Les services fournis gratuitement comprennent les locaux fournis par la fonction publique et Approvisionnement et Services Canada; les cotisations de l'employeur couvrant la part de l'employeur des primes d'assurance médicale et dentaire des employés, fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor; les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, etc.

8.2. Analyse de coût efficacité du FISCC

Selon le **Error! Reference source not found.**, le total des dépenses d'administration du FISCC s'est établi à 531 450 \$ pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017, tandis que le total des dépenses liées aux subventions s'est chiffré à 10 348 926 \$, avec une légère augmentation des dépenses entre les deux exercices financiers. Aux fins de la présente analyse, le⁹ calcul n'inclut pas les coûts associés aux services fournis gratuitement au CRSH, car ils ne constituent pas, en tant que tels, des dépenses administratives et fausseraient les résultats. Les montants des salaires directs comprennent toutefois le régime d'avantages sociaux des employés.

Tableau 3 : Dépenses de fonctionnement du FISCC

Année	Dépenses administratives	Dépenses de subventions	Total des dépenses du programme	Coefficient d'efficacité (\$ administratif/\$ subvention)	Dépenses de fonctionnement en pourcentage du total des dépenses de programme
2015-2016	321 631 \$	5 050 700 \$	5 372 331 \$	6,4 ¢	6,0 %
2016-2017	209 819 \$	5 298 226 \$	5 508 045 \$	4,0 ¢	3,8 %
TOTAL	531 450 \$	10 348 926 \$	10 880 376 \$	5,1 ¢	4,9 %

Source : Division des finances et de l'administration des octrois, CRSH

Le ratio de fonctionnement du FISCC est passé de 6,4 ¢ pour administrer 1 \$ de subvention en 2015-2016 à 4,0 ¢ en 2016-2017, et les dépenses de fonctionnement du FISCC en pourcentage des dépenses totales de programmes sont passées de 6,0 % en 2015-2016 à 3,8 % en 2016-2017. Le coût plus élevé de l'administration du FISCC au cours de l'exercice 2015-2016 pourrait s'expliquer par les ressources humaines supplémentaires requises cette année-là pour mettre en œuvre cette nouvelle initiative et administrer les deux concours lancés entre mars et novembre 2015, et par les dépenses liées à la sensibilisation (p. ex., visites de collèges, présentations), engagées lorsqu'une nouvelle possibilité de financement est lancée.

Pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017, il en a coûté en moyenne 5,1 ¢ au CRSH pour administrer 1 \$ de subvention du FISCC. Ce montant est légèrement plus élevé que le coût de 3,1 ¢ nécessaire pour administrer 1 \$ de subvention de la subvention de partenariat et de 3,9 ¢ pour administrer 1 \$ de subvention de la subvention de développement de partenariat, les deux programmes utilisés pour élaborer le modèle du FISCC. Au cours de la même période, la proportion moyenne des dépenses de fonctionnement du FISCC était de 4,9 %. Elle est supérieure à la moyenne de 2,99 % de la subvention de partenariat et plus comparable avec la moyenne de 3,71 % de la subvention de développement de partenariat. Comme le FISCC était un nouveau programme et qu'il a nécessité des ressources humaines supplémentaires pour son élaboration et sa mise en œuvre, cela peut expliquer le coût plus important lié à son administration. Le coefficient d'efficacité plus élevé du FISCC est probablement aussi dû au montant plus modeste des subventions distribuées dans le cadre de cette initiative, au plus petit nombre de subventions globales du FISCC par rapport aux autres programmes et aux activités de sensibilisation nécessaires pour promouvoir le programme nouvellement créé (principalement les déplacements à travers le Canada pour en faire la présentation).

⁹ Les services fournis gratuitement au CRSH comprennent les locaux fournis par la fonction publique et Approvisionnement et Services Canada; les cotisations de l'employeur couvrant la part de l'employeur des primes d'assurance médicale et dentaire des employés, fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor; les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, etc.

9. Conclusion et recommandations

9.1. Conclusion

Depuis une dizaine d'années, l'importance de l'innovation s'est imposée de plus en plus clairement pour l'économie canadienne, la compétitivité et le bien-être des citoyens canadiens. Les collèges canadiens participent de plus en plus activement à des activités de R et D appliquée et leurs travaux, jumelés à leur connaissance des besoins de l'industrie et de la collectivité, les placent dans une position privilégiée pour s'associer à des organisations canadiennes dans le but d'accroître leurs capacités d'innovation et, par conséquent, leur compétitivité. Le Programme d'ICC et le FISCC sont deux des principales sources de financement de la R et D appliquée dans les collèges canadiens, et les résultats de l'évaluation montrent que le financement reçu par l'intermédiaire du Programme d'ICC et du FISCC améliore leur capacité de R et D. Les multiples possibilités de financement offertes par le Programme d'ICC et la subvention du FISCC font en sorte que les collèges de différente taille, expérience en R et D et spécialisation dans une discipline peuvent profiter des possibilités de financement, répondre aux besoins en R et D des organisations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur collectivité et s'y adapter. Les résultats de l'évaluation montrent que les PME et les grandes organisations canadiennes reconnaissent la capacité accrue des collèges canadiens d'entreprendre des activités de R et D en raison de leur collaboration (et souvent de leur collaboration suivie) avec les collèges canadiens. Par conséquent, les entreprises partenaires voient de plus en plus d'occasions d'aller de l'avant et de développer des produits améliorés et nouveaux en utilisant l'expertise des collèges, ce qui se traduit par une augmentation des activités de R et D et, dans certains cas, à une augmentation des revenus et de l'effectif.

L'évaluation fournit également des preuves solides que la participation accrue des collèges canadiens à la R et D enrichit les programmes d'études des collèges et les expériences d'apprentissage des étudiants. Les membres du corps professoral ont la possibilité de participer à des projets de R et D et de partager ensuite leurs connaissances et leur expérience avec leurs collègues et souvent, par l'amélioration du contenu de leurs cours, avec leurs étudiants. En plus de bénéficier de programmes d'études bonifiés, les étudiants profitent d'une participation directe aux CAT, aux CRIC et aux projets financés par la RDA et le FISCC, ce qui leur donne l'occasion d'appliquer leur apprentissage, acquis en classe, à un environnement « réel », de continuer à améliorer et à accroître leurs connaissances et leurs compétences de base et d'améliorer leur potentiel d'emploi, une fois leurs études au collège terminées.

9.2. Recommandations

Recommandation 1 : Continuer à financer le Programme d'ICC. L'innovation est un facteur déterminant de la capacité d'un pays à soutenir la concurrence sur un marché mondial. Elle est donc essentielle à la croissance économique d'un pays et à la qualité de vie de ses résidents. Le soutien du Programme d'ICC renforce la capacité de recherche des collèges et des PME et, pour celles-ci, contribue à limiter le risque associé à l'investissement dans la recherche et l'innovation. Les collèges canadiens sont bien placés pour soutenir l'innovation dans les PME en offrant des services de recherche appliquée. Les collèges canadiens participent de plus en plus activement à des activités de R et D appliquée et leurs travaux, jumelés à leur connaissance des besoins de l'industrie et de la collectivité, les placent dans une position privilégiée pour s'associer à des organisations canadiennes pour les aider à

devenir plus innovantes et, par conséquent, plus concurrentielles. De tels partenariats, et les activités de R et D offrent aux étudiants des collèges la possibilité d'acquérir d'autres connaissances, aptitudes, compétences et attitudes qui les aideront à participer de manière plus productive au marché du travail canadien.

Il existe cependant quelques aspects du Programme d'ICC et des subventions du FISCC qui pourraient être améliorés ou que certains membres de la communauté de R et D appliquée souhaiteraient voir examinés. Ils sont décrits dans les recommandations 2 à 4 ci-après.

Recommandation 2 : Il est recommandé que la direction et le personnel du Programme d'ICC discutent avec les établissements admissibles des défis que pose l'allègement de la charge d'enseignement des professeurs afin de trouver d'autres mécanismes possibles. L'allègement de la charge d'enseignement pour permettre aux professeurs de se consacrer à la R et D appliquée demeure un problème persistant pour de nombreux collèges au Canada. Malgré la disponibilité de fonds pour alléger la charge d'enseignement des professeurs, ce mécanisme ne semble pas tout à fait aligné sur les exigences opérationnelles des collèges et n'aplanit pas toutes les difficultés associées à l'allègement de la charge d'enseignement relevées tout au long de l'évaluation. Les petits collèges ou les collèges situés dans des régions rurales ou éloignées ressentent ces difficultés avec plus d'acuité, car il leur est plus difficile de trouver des professeurs qualifiés pour remplacer les enseignants libérés ou les fonds nécessaires pour compenser les coûts associés à l'allègement de la charge des professeurs. Les responsables de projet du FISCC, les coordonnateurs de recherche des collèges et certains informateurs clés ont indiqué que l'allègement de la charge d'enseignement représentait une difficulté particulière pour les projets financés par le FISCC, étant donné qu'il ne constituait pas une dépense admissible précise de la subvention administrée par le CRSH.

Recommandation 3 : Le Programme d'ICC devrait examiner et envisager de mettre à jour le mécanisme qu'il utilise pour appuyer les coûts indirects de la recherche, y compris la proportion des fonds de subventions qui peuvent être utilisés pour les coûts indirects (c.-à-d. 20 %). L'une des principales préoccupations soulignées tout au long de l'évaluation est la proportion des fonds de subvention qui peuvent être utilisés pour couvrir les coûts indirects. 20 % sont considérés généralement insuffisants et, dans certains cas, la proportion des coûts indirects de la R et D appliquée dans un collège est plus proche de 30 % (les niveaux déclarés des coûts indirects varient de 27 % à 35 %) des coûts totaux de la R et D. De plus, dans le même ordre d'idées, certains intervenants aimeraient que certaines dépenses non admissibles liées aux coûts directs et indirects deviennent admissibles ou que des fonds supplémentaires soient dégagés pour compenser ces dépenses, car elles sont jugées essentielles pour aider les collèges à renforcer leur capacité et leur réputation en R et D appliquée. Ces dépenses comprennent l'achat d'équipement, le recrutement de professeurs et la participation à des conférences scientifiques. Enfin, certaines parties prenantes souhaiteraient qu'une partie des fonds de subvention pour les coûts indirects soit abandonnée par le Programme d'ICC et le FISCC, et que les collèges canadiens deviennent admissibles au Fonds de soutien à la recherche.

Recommandation 4 : Il est recommandé que le Programme d'ICC examine et révise ses exigences en matière de production de rapports, particulièrement en ce qui concerne les subventions de CAT et de CRIC, afin de veiller à ce que les renseignements recueillis soient utiles, accessibles et comparables à des moments différents ou entre différentes

subventions, mais aussi dans le but de réduire le fardeau des rapports. La qualité des données recueillies dans les rapports administrés par le Programme d'ICC laisse parfois à désirer, ce qui limite la mesure dans laquelle les données peuvent être analysées ou comparées dans le temps. Cela peut s'expliquer par le fait que certaines des questions incluses dans les rapports, plus précisément pour les subventions de CAT et de CRIC, sont générales et vagues ou que les établissements ont reçu des versions légèrement différentes d'un rapport particulier, aboutissant ainsi à des résultats impossibles à comparer. En examinant ses rapports pour s'assurer que les questions sont claires et que l'information demandée est pertinente (et donc utilisée par le programme ou le conseil), le Programme d'ICC pourrait alléger ses rapports et en simplifier le processus. On craint, en outre, que le fardeau en matière de rapports pour les subventions de CAT et de CRIC soit lourd. En effet, les établissements qui reçoivent l'une ou l'autre de ces subventions, ou les deux, doivent annuellement présenter plusieurs rapports au CRSNG, tels les rapports financiers et de rendement, mais aussi à leur établissement ou aux autres bailleurs de fonds. Dans le but de réduire le fardeau de ces rapports, le Programme d'ICC pourrait examiner la possibilité d'harmoniser les dates de présentation de certains d'entre eux, demandant ainsi à l'établissement de présenter tous les rapports en même temps plutôt que différents rapports à différents moments de l'année.

Recommandation 5 : Il est recommandé que le Programme d'ICC envisage une étude de suivi ciblée pour examiner plus à fond les progrès et les résultats des projets du FISCC financés en 2015, afin d'évaluer dans quelle mesure le programme a atteint les résultats attendus. Au moment de l'évaluation, la majorité des projets financés par le FISCC en 2015 (c.-à-d. les concours un et deux) étaient en cours de réalisation. Par conséquent, seul un nombre réduit de constatations concernant les résultats de ces projets, et donc les résultats du FISCC, étaient disponibles. Sans cette information, il n'a pas été possible de formuler des recommandations précises sur le programme. Afin de mieux comprendre les résultats du FISCC, il est recommandé que le Programme d'ICC envisage la possibilité d'entreprendre une étude de suivi axée sur l'évaluation de la mesure dans laquelle le FISCC a atteint les résultats attendus. En particulier, l'étude pourrait cibler les responsables de projet et les partenaires qui ont participé à l'évaluation afin d'obtenir une mise à jour des résultats de leurs travaux, y compris la façon dont leur projet, par l'innovation sociale, a répondu aux besoins de la collectivité. Une telle étude fournirait probablement des renseignements supplémentaires sur les retombées du FISCC sur les bénéficiaires des subventions, les organismes partenaires ou les collectivités qu'ils desservent, et confirmerait les paramètres du programme ou permettrait de l'améliorer. Cette étude devrait avoir lieu une fois que les 62 projets initiaux financés par le FISCC seront terminés. Cette étude offrirait également l'occasion à la direction de réfléchir à la façon d'intégrer ou de repenser l'appui à l'innovation sociale dans le contexte de l'ICC.

Références

- Bélanger, C. H., Mount, J., Madgett, P., & Filion, I. (2005). [28] National Innovation and the Role of the College Sector. *Canadian Journal of Higher Education*, 35(2), 27–48.
- Fisher, R. F. (2010). A conceptual framework for research at Canadian colleges. *PÉDAGOGIE COLLÉGIALE*, 24(1), 1–7.
- NSERC. (2016, June 28). College and Community Innovation Program - Important information. Retrieved May 9, 2018, from http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/RPP-PP/Info-Info_eng.asp
- NSERC. (2017). College and Community Innovation Program – College and Community Social Innovation Fund (program description). Retrieved from http://www.nserc-crsng.gc.ca/Professors-Professeurs/RPP-PP/CCSIF-ICC_eng.asp
- SSHRC. (2016, August 8). Community and College Social Innovation Fund. Retrieved February 3, 2017, from http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/social_innovation-innovation_sociale-eng.aspx